

Délibération n°1/2021

Syndicat Mixte « Lozère Numérique »

Le 02/03/21 à 9h30 s'est tenue, à l'Espace événement Georges Frêche, la réunion du Comité Syndical Lozère Numérique, régulièrement convoqué par lettre du 22/02/2021

Membres en exercice : 152

Participant(e)s à la réunion : 47

Absent(e)s : 105

Pouvoirs : 5

REÇU À LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE

29 MARS 2021

BUREAU DU SYNDICAT

Étaient présents :

1. Monsieur Jérôme BOUCHET représentant titulaire de la commune d'Allenc,
2. Monsieur Gilbert FONTUGNE représentant titulaire de la commune d'Antrenas,
3. Monsieur Philippe MARTIN représentant titulaire de la commune de Balsiège,
4. Monsieur David RODRIGUES représentant titulaire de la commune de Banassac-Canilhac,
5. Madame Roselyne PRADEILLES représentante suppléante de la commune de Bèdouès-Cocurès,
6. Monsieur Patrick AGUILON représentant titulaire de la commune de Brenoux,
7. Madame Véronique BOYER représentante suppléante de la commune de Cassagnas,
8. Madame Véronique GUEDES représentante suppléante de la commune de Chadenet,
9. Monsieur Lucien ALIBERT représentant titulaire de la commune du Chastel Nouvel,
10. Monsieur Clément COURTOIS représentant suppléant de la commune de Chaudeyrac,
11. Monsieur Pierre BARGETON représentant suppléant de la commune de Cubières,
12. Monsieur Christian BENOIT représentante suppléante de la commune de Cubiérettes,
13. Monsieur Jean Max ANDRE représentant titulaire de la commune de Gabriac,
14. Monsieur Jean Luc MICHEL représentant titulaire de la commune de Gorges du Tarn Causses,
15. Monsieur Pierre Émile SYLVAIN représentant titulaire de la commune de Grandrieu,
16. Madame Soizic CUERQ représentante suppléante de la commune de La Tieule,
17. Monsieur Marc PASCAL représentant titulaire de la commune de Laubert,
18. Monsieur Rémy PRANLONG représentant titulaire de la commune de Laval du Tarn,
19. Madame Colette ROUQUET représentante titulaire de la commune du Malzieu Forain,
20. Monsieur Henri MUNIER représentant titulaire de la commune du Malzieu-Ville,
21. Madame Aurélie MALAVAL représentante suppléante de la commune des Laubies,
22. Monsieur Cédric PAGES représentant titulaire de la commune des Monts Verts,
23. Monsieur Michel DUPUY représentant titulaire de la commune des Salelles,
24. Monsieur Michel THIBON représentant titulaire de la commune de Moissac Vallée Française,
25. Monsieur Félicien PILLOT représentant titulaire de la commune de Molezon,
26. Madame Laura DIET représentante titulaire de la commune de Mont Lozère et Goulet,
27. Monsieur Nicolas TOIRON représentant titulaire de la commune des Montbel,
28. Monsieur Ludovic MOULIN représentant titulaire de la commune Monrodat,
29. Monsieur Jean-Louis BRUN représentant titulaire de la commune de Naussac-Fontanes,
30. Madame Jacqueline BAGOUET représentante titulaire de la commune de Peyre en Aubrac,
31. Madame Fabienne BOBONE représentante suppléante de la commune de Prévencières,
32. Monsieur Jonathan FLOURET représentant titulaire de la commune de Rocles,
33. Monsieur Désiré ROPERS représentant titulaire de la commune de Saint Bazile,
34. Madame Laurence BAUD représentante titulaire de la commune de Saint Bonnet Laval,
35. Monsieur Jean-Claude HERTZOG représentant suppléant de la commune Saint Chély

- d'Apcher,
36. Monsieur André FERRIER représentant suppléant de la commune de Saint Étienne du Valdonnez,
 37. Madame Agnès SIGNORET-MASCLAUX représentante titulaire de la commune de Saint Frézal d'Albuges,
 38. Monsieur Cyrille COULAGNE représentant titulaire de la commune de Saint Laurent de Muret,
 39. Monsieur Ludovic JAFFUEL représentant titulaire de la commune de Saint Léger du Malzieu,
 40. Monsieur Pierre BONNET représentant titulaire de la commune de Saint Michel de Dèze,
 41. Madame Nicole FIRMIN représentante titulaire de la commune de Saint Pierre de Nogaret,
 42. Monsieur Jean Louis TOUZERY représentant titulaire de la commune de Sainte Eulalie,
 43. Monsieur Claude MEJEAN représentant titulaire de la commune de Sainte Héléne,
 44. Madame Séverine CORNUT représentante titulaire de la commune de Serverettes,
 45. Monsieur Laurent SUAU représentant suppléant du Département de la Lozère,
 46. Monsieur Bernard PALPACUER représentant titulaire du Département de la Lozère,
 47. Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,

Pouvoirs :

1. Monsieur Jean François COLLANGE représentant titulaire de la commune de Langogne ayant donné pouvoir à Monsieur Jean Louis BRUN, représentant titulaire de la commune de Naussac-Fontanes,
2. Monsieur Alain RAYNALDY représentant titulaire de la commune de Lachamp Ribennes ayant donné pouvoir à Monsieur Michel DUPUY représentant titulaire de la commune des Salelles,
3. Monsieur Maurice AIGOIN représentant titulaire de la commune de Saint Julien des Points ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,
4. Monsieur René CONFORT représentant titulaire de la commune de Saint Saturnin ayant donné pouvoir à Madame Soizic CUERQ représentante suppléante de la commune de La Tieule,
5. Monsieur Jean HANNART représentant titulaire de la commune de Sainte Croix Vallée Française ayant donné pouvoir à Monsieur Jean Max ANDRE représentant titulaire de la commune de Gabriac,

Approbation du Compte Administratif 2020 et du Compte de Gestion 2020 et affectation des résultats 2020:

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Comité syndical réuni sous la présidence de Monsieur Robert AIGOIN, Madame Sophie PANTEL, Présidente, sortie de la salle, ne prenant pas part ni au vote ni au débat ;

1 - délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, le comité syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2020, joint en annexe lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0,00	1 992 414,39	0,00	264 340,64	0,00	2 256 755,03
Opérations exercice	6 368 349,31	6 144 910,10	369 041,77	372 223,31	6 737 391,08	6 517 133,41
Total	6 368 349,31	8 137 324,49	369 041,77	636 563,95	6 737 391,08	8 773 888,44
Résultat de clôture	0,00	1 768 975,18	0,00	267 522,18	0,00	2 036 497,36
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total cumulé		1 768 975,18		267 522,18		2 036 497,36
Résultat définitif		1 768 975,18		267 522,18		2 036 497,36

2 – Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Le comité syndical déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

3 – Décide à l'unanimité d'affecter comme suit les résultats 2020 :

- 267 522,18 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
- 1 768 975,18 € au compte 001 (excédent de d'investissement reporté)

La Présidente du Syndicat Mixte Lozère
Numérique,
Sophie PANTEL

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE
29 MARS 2021
BUREAU DU GOUVERNEUR



